

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE SAINT-MARCEL

Maîtrise d'ouvrage	Lieu
Mairie de Saint-Marcel	Saint-Marcel (71)



LE PROJET

Domaine Tertiaire

Type de marché Public

Type de construction Extension + Réhabilitation

Procédure construction Loi MOP

Type AO travaux Lots séparés

QUELQUES CHIFFRES

Montant des travaux 2 200 K€ HT

Surface bâtiment 882 m²

Durée des travaux 18 mois en 2 phases de travaux
(12+ 6 mois)

Année de début 2022

Année de fin En cours

LA MISSION

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Etude de faisabilité
- Programmation
- Assistance à la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre - Concours
- Assistance en phase APS

- Assistance en phase APD
- Assistance en phase PRO

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

La Mairie de Saint-Marcel s'étend sur trois corps de bâtiments ayant chacun une architecture propre sans cohérence d'ensemble.

Le bâtiment ouest abritait initialement l'école des garçons, le logement du Directeur ainsi que la Mairie composée d'un bureau pour le Maire, d'un bureau pour les archives et d'une salle spacieuse pour l'accueil du public et des réunions. Ce bâtiment possède une forte valeur patrimoniale grâce à ses façades sculptées et à sa symétrie.

Le bâtiment central, présent à l'emplacement de l'ancien préau de l'école, abrite actuellement l'accueil et les bureaux de l'état civil.

Enfin, le bâtiment, ancienne maison particulière acquise en 1975, abrite actuellement des bureaux et une partie des archives.

Face au constat de vétusté du bâtiment et au contexte d'évolution de l'exercice des missions de services publics, la municipalité souhaite mener une réflexion sur des travaux de réhabilitation et d'extension de ses locaux.

Les principaux objectifs de cette opération sont :

- Rendre accessible à tous les citoyens l'établissement public en contribuant à sa modernisation en adaptant le bâtiment aux conditions de travail actuelles et futures;
- Contribuer à la transition écologique portée par la Mairie en inscrivant ce projet dans une démarche environnementale permettant de rénover thermiquement le bâtiment ;
- Rendre fonctionnel les bâtiments qui ne sont plus adaptés aux usages actuels;
- Permettre la mise aux normes accessibilité et sécurité des bâtiments;
- Mettre en valeur le patrimoine en participant notamment à sa réhabilitation.